
COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 du 15 décembre 2016

La CAPL n°3 qui s'est réunie le 15 décembre 2016 avait pour ordre du jour :

-Le mouvement local complémentaires des agents de catégorie C au 1^{er} mars 2017

La délégation FO-DGFIP a lu la liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Depuis des années nous subissons les politiques d'austérité : Le Pacte de Responsabilité, La Révision Générale des politiques publiques, La Modernisation de l'Action Publique, la Démarche stratégique.

Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) au niveau de la fonction publique doit mettre en œuvre 132700 suppressions de postes. Il remet en cause nos droits statutaires et nos droits à mutations avec la mobilité forcée, le développement des statuts interministériels, etc....

Toujours dans le prolongement de ce protocole PPCR mortifère pour nos statuts particuliers, la mise en place du RIFSEEP (le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va demain, entre autres, mettre en place une réelle rémunération au mérite.

*Pour **Force Ouvrière** , toutes ces réformes et ces projets de réformes mettent en danger le Statut Général et les statuts particuliers de la fonction publique.*

.S'ajoute à cela la réforme de la retenue à la source

Cette réforme va impacter tous les services d'assiette et de recouvrement.

D'après les éléments que nous possédons, les SIP seraient dessaisis du recouvrement pour le confier aux SIE ou aux PRS.

Côté assiette, la retenue à la source va précipiter les fusions et restructurations et remettre en cause un peu plus le maillage territorial.

Paris n'est pas épargné par le démantèlement du réseau organisé par la Direction Générale aux ordres du Ministère.

Il y a un an, la Direction Générale passait en revue l'ensemble de nos missions et de nos structures pour les passer à la moulinette des réformes, tout cela dans le but de réduire le nombre des services et de fusionner à tout va les structures.

D'ailleurs, ce projet de mouvement étudié aujourd'hui nous propose de valider la régularisation des fusions des SIE dans les 11ème, 13ème, 14ème et les fusions des SIP dans les 10ème, 15ème et 18ème arrondissements.

F.O.-DGFIP dit : STOP aux suppressions d'emplois et aux restructurations.

F.O.-DGFIP réaffirme que l'amélioration des conditions de travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en adéquation des missions et des moyens.

Vous nous présentez aujourd'hui un mouvement de mutation qui ne peut nous satisfaire. En effet, vous joignez au mouvement de mutation une liste de 2 emplois non offerts à la mutation au 01/03/2017, en dépit des règles de gestion.

*Après mouvement, nous arrivons à **363** vacances d'emplois !*

Il faut nommer la totalité des listes complémentaires

Il faut l'ouverture de concours avec affectation immédiate.

***F.O.-DGFIP** exige donc que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.*

***F.O.-DGFIP** dénonce le nombre croissant d'agents à la disposition (ALD), et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir : une affectation la plus fine possible ;*

*•**F.O.-DGFIP** exige 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;*

***F.O.-DGFIP** refuse le gel des postes*

*•**F.O.-DGFIP** dénonce les fusions et restructurations.*

C'est pourquoi nous voterons contre ce mouvement. »

COMPTE RENDU

*Après mouvement, nous arrivons à **363 vacances d'emplois** comblées en partie par **238 ALD**.*

Le statut d'ALD permet à l'Administration de traiter les agents comme des pions et d'organiser le réseau en fonction de son desiderata au mépris des règles de gestion.

Pour exemple, un poste occupé par un ALD depuis 6 mois, et sollicité par un agent titulaire, a été « non offert à mutation » (donc « gelé ») arbitrairement par la direction .

Pour qu'une telle situation ne puisse se produire, il suffirait en première affectation, de nommer les agents titulaires de leur poste.

Autre exemple, dans le 15ème arrondissement, en raison de la fusion des SIP, la direction a décidé de geler un poste du SIP St Lambert.

***F.O.-DGFIP** exige toujours que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.*

FO DGFIP revendique toujours **2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.**

Sur ce mouvement complémentaire, il y a eu :

70 départs, 50 en mouvement national dont 36 ALD et 20 départs en retraite ou en CLD

35 arrivées, 31 en mouvement national et 4 arrivées en interne.

84 agents concernés par des régularisations suite à fusion.